



Accident dans parc de jeux

Par **mischka68**, le **13/11/2013** à **11:54**

Bonjour,

Mon fils de 5 ans s'est cassé le bras dans une structure de parc de jeux en tombant des marches du trampoline.

Nous étions sur place. dans ce cas, qui est responsable de l'accident? Les parents paient une entrée et l'accès est en illimité pour parents et enfants. Si le responsable est le parent, comment fait-il pour surveiller son enfant en temps illimité?

Je n'ai pas remarqué si dans la structure le trampoline avait acces interdit aux enfants de - de 5 ans

Merci pour votre aide